

Pour
les Dinanais
de 14 à 17 ans !

Dispositif

Argent de Poche

3H =
15€



TU AS ENTRE 14 ET 17 ANS ?
TU HABITES À DINAN ?
TU ES DISPONIBLE PENDANT
LES VACANCES SCOLAIRES ?



VIENS ACCOMPLIR DES MISSIONS
POUR LES SERVICES DE LA VILLE

ET GAGNE DE L'ARGENT DE POCHE FACILEMENT !



Exemples de missions proposées

- Trier des revues à la bibliothèque,
 - Couvrir des livres à l'école,
 - Plastifier des règles de jeux de société,
 - Nettoyer un véhicule,
 - Entretenir un parterre de fleurs,
 - Trier un placard de matériel d'animation,
 - Enregistrer des données dans un logiciel sur ordinateur,
- Et des missions auquel tu pourrais penser !



Inscription :
à l'Atelier du 5 Bis, 5bis rue Gambetta, 22100 DINAN
ou au 02.96.39.38.21 ou 06.98.11.25.80

Dispositif ARGENT DE POCHE
DOSSIER D'INSCRIPTION
Ville de Dinan — Atelier du 5 Bis



NOM : _____
Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____ 22100 DINAN
Téléphone personnel : _____
Adresse mail : _____

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (ou carte vitale)
- Photocopie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Photocopie d'un RIB (au nom du participant ou du tuteur légal)

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné, _____
en qualité de tuteur légal, atteste avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat de participation auquel mon enfant s'engage.

- La commune de Dinan ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas la bourse versée pour l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune au dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au court du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

Autorise mon enfant : _____
A participer au dispositif « Argent de Poche ».

n° téléphone à contacter en cas d'urgence : _____

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés dans les médias de la ville de Dinan pour faire connaître le dispositif sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant
 N'autorise pas les prises de vue de mon enfant

Fait à _____ Le _____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Contrat de participation entre la Ville de Dinan et _____

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de l'encadrant du dispositif « Argent de poche ». **Lisez-le attentivement avant de le signer.**

A propos de la ponctualité :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne pourra y participer. Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.

A propos de la périodicité de l'activité :

L'activité « argent de poche » se déroule uniquement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h par jour avec une pause de 15 minutes. Chaque année civile, je ne peux effectuer que 5 demi-journées d'activités.

A propos de la réalisation des missions :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.

Dans le cas où la ville me fournit des équipements spécifiques (chaussures de sécurité, gants, etc.), je m'engage à les porter lors de ma mission et à les redonner en fin de mission.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable, baladeurs et écouteurs pendant la mission, sauf en cas d'urgence. Les téléphones portables devront être placés en mode silencieux.

A propos du comportement pendant les missions :

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, à respecter et appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage (encadrants, résidents des habitations près desquelles je travaille et autres participants de la mission).

Dans le cas où j'ai un problème pendant la mission, je peux contacter la référente du dispositif.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions. Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel à la fin de la mission.

A propos des sanctions :

Sanctions pouvant être appliquées suite au non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission :

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission de 3 heures. **Les paiements seront effectués UNIQUEMENT par virement bancaire, au RIB communiqué à l'inscription.**

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à _____ Le _____
Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé"